

**Compte-rendu
des délibérations de la Commune de LUTHENAY-UXELOUP
séance du 13-12-2019**

L' an 2019 et le 13 décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas NOLIN, Maire.

Présents : M. NOLIN Nicolas, Maire, Mmes : DARSY Magali, JOUASSIN Nathalie, NOLIN Joëlle, SCHOONBROODT Françoise, SERPOLET Maryse, MM : FRANÇOIS Daniel, JACQUET Pascal, LEVASSEUR Etienne, MINÉ Jean-Philippe, RIBET Yves

Absent(s) / Excusé(s) : Danièle Damoisay a donné pouvoir à Yves RIBET, Michel GARNIER a donné pouvoir à Daniel FRANCOIS

Absents non excusés : Elodie RICARD, Daniel LAVIELLE

Nombres de membre :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 06/12/2019

Date d'affichage : 06/12/2019

Secrétaire de séance : Pascal JACQUET

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 17/10/2019 : à l'unanimité

SOMMAIRE

**ACHAT DE L'ANCIENNE BOULANGERIE
DECISION MODIFICATIVE : ACHAT ANCIENNE BOULANGERIE
NETTOYAGE DU CLOCHER
RAPPORT ANNUEL EAU 2018
RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT 2018
COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL POUR 2020 – RENOUELEMENT
PRIME D'INTERESSEMENT A LA PERFORMANCE COLLECTIVE POUR 2019
DECISION MODIFICATIVE : PAIEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS
QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**



ACHAT DE L'ANCIENNE BOULANGERIE
(réf : 171-2019)

Monsieur le Maire évoque avec le Conseil Municipal les négociations engagées dans le cadre du projet d'achat de l'ancienne boulangerie.

Le maire propose à l'assemblée de l'acquérir au prix de 35 000 euros, frais d'agence inclus et de financer cet achat par un emprunt.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Décide d'acheter l'ancienne boulangerie au prix de 35 000 euros.

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes, documents et autorisations permettant d'arriver à l'achat, pour le compte de la Commune de Luthenay-Uxeloup, du bien sis 21 rue du bourg, 58240 Luthenay-Uxeloup, cadastré section A 971, A 972, A 975, A 1026, A 1039 et A 1042 pour une contenance totale de 19 ares et 15 centiares au prix de trente-cinq-mille euros (35 000 euros), honoraires d'agence inclus. Cet achat se faisant à l'aide d'un prêt principal de trente-neuf-mille-deux-cent-soixante (39 260) euros englobant les frais d'acte de vente.

-Dit que les crédits seront inscrits au budget 2019 de la Commune par le biais d'une décision modificative.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstentions : 0)

DECISION MODIFICATIVE N°2: ACHAT DE L'ANCIENNE BOULANGERIE
(ref : 172-2019)

Suite à la décision d'achat de l'ancienne boulangerie Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'inscrire le montant nécessaire au budget 2019.

Pour ce faire, le maire propose d'effectuer sur le budget de la commune les opérations suivantes :

Emprunts en euros (1641): + 39 260 €
Autres constructions (2138) : + 39 260 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser la décision modificative telle que décrite ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstentions : 0)

NETTOYAGE DU CLOCHER

Le Maire expose au Conseil la nécessité de faire nettoyer le clocher de l'église qui se détériore et présente le devis réalisé par l'entreprise Bodet Campanaire :

Ce devis inclus le nettoyage du clocher et une désinsectisation – désinfection après nettoyage.

Le montant du devis s'élève à **4670,40 € TTC**

Après concertation le conseil municipal :
-Décide d'accepter le devis de l'entreprise Bodet Campanaire.
-Dit que les crédits seront inscrits au budget 2020.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstentions : 0)

RAPPORT ANNUEL EAU 2018
(ref : 174-2019)

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité de l'eau potable, établi par le S.I.A.E.P.A de Luthenay-Fleury-Avril.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable pour l'exercice 2018.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstentions : 0)

RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT 2018
(ref : 175-2019)

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2018 sur les assainissements collectif et non collectif (SPANC), établi par le S.I.A.E.P.A de Luthenay-Fleury-Avril.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE les rapports d'assainissements collectif et non collectif (SPANC) pour l'exercice 2018.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstentions : 0)

COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL POUR 2020 - RENOUVELLEMENT
(ref : 176-2019)

Suite à la mise en place du RIFSEEP en 2017 il y a lieu tous les ans de reconduire le C.I.A.

Pour 2019, ce dernier était de 95 € par mois et par agent, soit 1140 € par an et par agent.

Montant maximum pouvant être attribué par an et par agent : 1260 € soit 105 € par mois.

Montant attribué pour 2020 à Monsieur Mathieu CAILLOT : 1200 € soit 100 € par mois.

Montant attribué pour 2020 à Madame Alicia MACADRE : 600 € par an soit 50 € par mois.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstentions : 0)

PRIME D'INTERESSEMENT A LA PERFORMANCE COLLECTIVE POUR 2019
(ref : 177-2019)

Suite à l'instauration de la prime d'intéressement à la performance en 2013, le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire cette dernière pour 2019.

Les objectifs qui sont :

MAITRISE DES COUTS :

- Bonne gestion des consommables (papier, encre, etc,..)
- Bonne gestion du budget au niveau des dépenses (fournitures administratives, gazole, essence, produits d'entretien, etc,..)

GESTION ET COHESION DES SERVICES :

- Absentéisme très correct
- Disponibilité irréprochable

Montant maximum pouvant être attribué par agent titulaire et contractuel : 300 €

Pour 2018, le montant attribué était de 150 € par agent titulaire et contractuel.

Après concertation le conseil décide :

Montant attribué pour 2019 : 160 euros par agent titulaire et contractuel.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstentions : 0)

DECISION MODIFICATIVE N°3 : PAIEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS
(ref : 180-2019)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits prévus au budget pour le paiement du capital des emprunts ne sont pas suffisants, il manque 200.75 euros sur le compte dédié.

Le maire propose donc de prendre une décision modificative et, pour ce faire, d'effectuer sur le budget de la commune les opérations suivantes :

Emprunts en euros - dépense (1641): + 200,75 €
Autres installations, matériel et outillage technique (2158) : -270,75 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser la décision modificative telle que décrite ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstentions : 0)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1 - VITESSE EXCESSIVE

Le Conseil Municipal aborde le problème de la vitesse excessive signalée par des riverains aux Bruyères Radon.

2- SPOT LUMINEUX

Présence d'un spot lumineux de forte intensité sur la maison après le garage Thivel qui représente un danger pour les véhicules dans le sens Luthenay-Dornes (éblouissement).

Heure de fin de la séance : 20H30